



VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL

relatif à une réorganisation partielle du déneigement et à l'appui d'une demande de crédit de Fr. 371'000.-- pour l'acquisition d'un camion et de 4 lames à neige

(du 13 août 2003)

AU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Préambule

Les travaux liés à l'entretien hivernal des voies publiques en ville de La Chaux-de-Fonds et sur le territoire communal entraînent des frais importants qui peuvent exploser en cas d'hivers exceptionnels, heureusement peu nombreux au cours des 20 dernières années.

Depuis 1991, de gros efforts ont été faits pour assurer des prestations toujours meilleures particulièrement par le déneigement de nombreux trottoirs tout en essayant de contenir les frais.

Dans cette optique nous cherchons continuellement des possibilités d'économies et un rapport relatif à l'épandage de sel humide permettant des économies vous sera présenté pendant l'hiver 2003 - 2004.

Constat

Depuis quelques années, nous sommes confrontés à une forte pression des entreprises qui sont sous contrat avec la Ville pour les travaux de déneigement (passage de chasse-neige et transport de neige), quant à la rémunération des prestations fournies.

Trois éléments se conjuguent :

- Demande de versement d'indemnités pour immobilisation des véhicules qui doivent être mis à disposition de la Voirie.
- Difficultés pour les entreprises de trouver du personnel disponible en tout temps pour les travaux de déneigement.
- Introduction de la RPLP.

Dès l'hiver 2000 - 2001, la Commune a dû, après négociation, accepter de verser Fr. 10'000.-- par hiver, par véhicule mis à disposition pour le passage du chasse-neige auxquels s'ajoutent Fr. 2'000.-- par véhicule pour l'amortissement, le montage et le démontage du système hydraulique nécessaire à l'accrochage du chasse-neige.

Les entreprises ont demandé ultérieurement en sus une indemnité pour les chauffeurs de Fr. 500.-- par chauffeur et par saison, ce qui porte le montant total des indemnités pour les sept chasse-neige sous contrat à Fr. 87'500.-- par hiver et ce avant même que le premier flocon de neige ne soit tombé. Le montant inscrit au budget est de Fr. 200'000.-- pour le total des prestations location de chasse-neige.

Nous avons reçu les entreprises en avril 2002 pour leur faire part de nos préoccupations et leur demander d'autres propositions. Celles présentées ultérieurement n'apportaient que des changements mineurs en cas d'hivers exceptionnels et n'ont pu être prises en compte. Par ailleurs elles ont émis le souhait d'être indemnisées aussi à l'avenir pour les chargeuses qui déblaient les carrefours.

C'est à la suite de ces discussions peu fructueuses que nous avons pris l'option de renoncer à leurs services pour le passage des chasse-neige.

Au vu de l'évolution de la situation, nous avons réétudié l'organisation du déneigement et nous pouvons vous proposer une solution qui permet de ne plus recourir aux chasse-neige d'entreprises privées.

Nous avons jusqu'au 30 juin 2003 sept véhicules sous contrats renouvelables chaque année. Cinq contrats ont été dénoncés dans les délais légaux, une entreprise ayant par ailleurs dénoncé le sien pour la même date.

Le septième contrat, valable jusqu'en 2005, a été conclu pour le secteur Les Herses/Les Alisiers (entreprise Cartier) et sera maintenu, en tous les cas jusqu'à son échéance. Sa reconduction éventuelle dépendra du développement du secteur du Crêt-du-Loche.

Proposition

Selon notre étude, le travail de déneigement des rues effectué par les 6 véhicules d'entreprises privées l'hiver 2002 - 2003 pourra être réparti entre les véhicules des Travaux publics actuellement à disposition en gardant, uniquement pour le déneigement, deux véhicules qui sont remplacés cette année (conformément au plan de renouvellement de nos véhicules).

Les autres véhicules des Travaux publics ainsi que leurs chauffeurs seront chacun un peu plus sollicités mais nous avons obtenu leur accord à cette nouvelle réorganisation par répartition du travail supplémentaire.

Cette nouvelle organisation impliquera toutefois :

- La location de 2 camions pour le chargement de la neige en centre-ville les jours de chutes de neige nécessitant notre intervention. Ce travail était effectué jusqu'à ce jour par nos véhicules qui seront alors affectés au passage des chasse-neige.

Cette location est évaluée à Fr. 25'000.-- par an en moyenne.

- La suppression du service de ramassage des objets encombrants les jours de chute de neige, ce qui est déjà le cas lors de fortes chutes de neige.
- Le remplacement anticipé du camion N° 11 des Espaces verts, acquis en 1994 et non adapté au déneigement par un véhicule équipé pour ce travail.
- L'achat de 4 lames neuves en remplacement de celles existantes datant de 1979 (2 x), 1984 et 1985.

Cette réorganisation est aussi liée à la mise en place de la collaboration avec la Ville du Locle pour le ramassage des ordures ménagères dont le rapport vous est présenté dans cette même séance.

Le personnel libéré de cette tâche (1½ poste) sera affecté au déneigement et à des travaux divers pendant l'été, notamment l'entretien des déchetteries.

Bilan financier

L'acquisition d'un véhicule, ainsi que des quatre lames est évaluée à environ Fr. 371'000.--, ventilés de la manière suivante :

-	Remplacement du camion N°11 y compris lame	1994	Fr.	250'000.--
-	Remplacement de 4 lames :	1979	Fr.	40'000.--
		1979	Fr.	33'000.--
		1984	Fr.	20'000.--
		1985	Fr.	28'000.--
	Total		Fr.	371'000.-

La variation du prix des lames dépend du type et de la grandeur de celles-ci.

Tous ces investissements sont en fait des investissements de remplacement de véhicules et d'équipements existants et il n'y a donc pas d'augmentation du parc de véhicules.

Le contrat pour le déneigement du quartier Les Herses / Les Alisiers occasionne des dépenses de l'ordre de Fr. 15'000.-- par année pour les prestations fournies, sauf hiver exceptionnel, auxquelles il faut ajouter l'indemnité de Fr. 12'500.-- de mise à disposition.

Avec cette nouvelle organisation le montant des prestations internes sera en outre un peu augmenté (carburants, frais d'entretien) mais sans commune mesure avec les montants versés au secteur privé.

Il est annuellement inscrit au budget un montant de Fr. 200'000.-- pour la location de chasse-neige privés. Les dépenses dues à la nouvelle organisation se chiffrent à Fr. 25'000.-- pour le chargement. Le montant de Fr. 27'500.-- pour le contrat Les Herses / Les Alisiers subsiste.

Le gain annuel pour la Ville devrait donc approcher Fr. 150'000.-- en moyenne annuelle, ce qui nous apparaît comme non négligeable.

Conclusion

La nouvelle organisation du déneigement que nous vous proposons permettra, moyennant quelques investissements, de faire faire des économies durables et non négligeables à la Ville tout en assurant des prestations de même niveau à celles fournies ces dernières années.

Elle pourra se réaliser sans acquisition de véhicules supplémentaires ni augmentation de l'effectif du personnel mais par des mesures de rationalisation. Le personnel libéré du service des ordures ménagères (1½ poste) sera affecté au déneigement.

Le présent rapport a été accepté par la Commission des Travaux publics lors de sa séance du 12 août 2003, à l'unanimité des membres présents.

En conséquence, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte du présent rapport et d'adopter l'arrêté suivant :

**LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**

**vu un rapport au Conseil communal
arrête :**

Article premier.- Un crédit de Fr. 371'000.-- est accordé au Conseil communal pour l'acquisition d'un camion et de quatre lames à neige.

Art. 2.- L'investissement sera amorti au taux annuel de 10 %.

Art. 3.- La dépense sera comptabilisée au compte des investissements.

Art. 4.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président:	La Secrétaire:
Chs Augsburgger	C. Stähli-Wolf

Direction des Travaux publics
Budget 2003 SAP

711	ENLEVEMENT DE LA NEIGE	BUDGET 2003	BUDGET 2002	COMPTES 2001	COMPTES 2000	0.00	0.00
	Total charges	1'131'000.00	1'184'600.00	861'068.30	1'129'697.50	37.57%	-4.52%
	Total recettes	53'000.00	52'000.00	31'348.60	37'771.00	65.88%	1.92%
	Balance	-1'078'000.00	-1'132'600.00	-829'719.70	-1'091'926.50	36.50%	-4.82%
711 313	0220 FONDANTS CHIMIQUES ET SABLE	218'000.00	218'000.00	284'355.35	199'122.10	-23.34%	0.00%
321	Chlorures de sodium en vrac			0.00	160'590.85		
322	Chlorures de sodium en sac	8'000.00	8'000.00	6'372.05	6'366.15	25.55%	0.00%
323	Chlorures de calcium	25'000.00	25'000.00	0.00	0.00	0.00%	0.00%
324	Sable	25'000.00	25'000.00	18'154.30	32'165.10	37.71%	0.00%
325	Frais transport fondants			0.00	0.00		
326	Chlorure de sodium en vrac y.c transport	160'000.00	160'000.00	259'829.00	0.00	-38.42%	0.00%
711 313	2700 TRANSPORTS - MATÉRIAUX - FOURNITURES	47'000.00	51'500.00	28'002.35	63'645.85	83.91%	-8.74%
711 315	6000 ENTRETIEN-TAXES-ASSURANCES VEHICULES	62'000.00	62'000.00	34'949.90	56'199.85	77.40%	0.00%
711 318	1200 TÉLÉPHONES-SERV. ALARME-TRANSMISSIONS-R	14'000.00	13'000.00	13'047.50	12'100.00	-0.36%	7.69%
711 318	3300 PRESTATIONS DE TIERS	540'000.00	590'000.00	216'913.20	510'379.70	172.00%	-8.47%
341	Main d'oeuvre escaliers, passage	50'000.00	100'000.00	22'649.05	112'867.30	341.52%	-50.00%
342	Location de camions	140'000.00	140'000.00	5'471.85	115'833.90	2458.55%	0.00%
343	Location de chasse-neige	200'000.00	200'000.00	146'834.55	111'896.85	36.21%	0.00%
344	Location de chargeuses	150'000.00	150'000.00	41'957.75	169'781.65	257.50%	0.00%
346	Location d'engins à l'essai				0.00		
711 319	7800 TVA SUR PRESTATIONS SOUMISES	2'000.00					
gr 31		883'000.00	934'500.00	577'268.30	841'447.50	61.88%	-5.51%
711 330	0100 PERTE ET DIFFÉRENCE SUR DÉBITEURS	0.00	0.00	0.00	0.00		
711 331	1000 AMORTISSEMENT PATRIMOINE ADMINISTRATIF	248'000.00	250'100.00	283'800.00	288'250.00	-11.87%	-0.84%
gr 33		248'000.00	250'100.00	283'800.00	288'250.00	-11.87%	-0.84%
711 429	1100 RECETTES DIVERSES	1'000.00	1'000.00	281.85	2'708.50	254.80%	0.00%
gr 42		1'000.00	1'000.00	281.85	2'708.50	254.80%	0.00%
711 435	2500 VENTE DE VEHIC. ET ENGINUS USAGES	25'000.00	25'000.00	0.00	0.00		0.00%
711 435	3400 VENTE DE SEL ET GRAVIER	2'000.00	1'000.00	4'283.15	3'528.20	-76.65%	100.00%
711 436	3000 TRAVAUX POUR TIERS	25'000.00	25'000.00	26'783.60	31'534.30	-6.66%	0.00%
gr 43		52'000.00	51'000.00	31'066.75	35'062.50	64.16%	1.96%